

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt: 9 décembre 2005*

*Messagerie*

## **Projet de loi**

**accordant une subvention annuelle de fonctionnement de  
255 000 F de 2005 à 2008 à l'association Viol-Secours**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Crédit de fonctionnement**

Une subvention annuelle de 255 000 F est accordée à l'association Viol-Secours au titre de subvention cantonale de fonctionnement.

### **Art. 2      Budget de fonctionnement**

Cette subvention est inscrite au budget de fonctionnement sous la rubrique 84.99.00.365.36, pour les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008.

### **Art. 3      Couverture financière**

Cette subvention est financée par la part du droit des pauvres attribuée à l'Etat qui est inscrite au budget et aux comptes à la rubrique 84.99.00.494.02.

### **Art. 4      But**

Cette subvention est destinée à assurer le fonctionnement d'une structure qui soutient les personnes victimes de violences sexuelles et qui effectue de la prévention dans le cadre des violences sexuelles.

**Art. 5      Durée**

Cette subvention prend fin en 2008.

**Art. 6      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **1. Introduction**

L'association Viol-Secours existe depuis 1985 avec comme mission de lutter contre les violences sexuelles. Au moment de sa création, ce sujet était fort méconnu. Au fil des ans, l'association Viol-Secours a contribué, par son engagement, à la reconnaissance et la prise en charge de cette problématique. Actuellement, la réalité, l'ampleur et la gravité des violences sexuelles sont largement reconnues et constituent à la fois une atteinte aux droits de la personne et un problème de santé publique. Aujourd'hui, l'association continue de remplir un rôle indispensable d'aide, de soutien et de conseils aux femmes victimes de violences sexuelles. L'expérience acquise au cours de ces vingt dernières années permet à l'association de jouer un rôle important et complémentaire à celui d'autres organismes, à la fois dans l'aide directe, ainsi que dans la prévention desdites violences.

Viol-Secours travaille en réseau avec la perspective d'établir des partenariats tant avec les acteurs locaux, que nationaux voire internationaux, dans un souci de confronter et d'actualiser les pratiques d'intervention aux besoins des femmes touchées par les violences sexuelles. Il est important de rappeler que le terme "violence sexuelle" ne recouvre pas seulement le viol, mais englobe tous les types de violences telles que l'abus dans l'enfance, l'inceste, le harcèlement sexuel au travail et dans la vie privée, la contrainte sexuelle, les abus commis dans le cadre de relations de dépendance.

### **2. Mission et objectifs**

L'intervention de l'association s'est construite autour de deux axes interdépendants :

#### ***a) L'aide et le soutien aux femmes ayant subi des violences sexuelles***

L'accueil et le soutien aux femmes se fait dans l'optique de pouvoir leur permettre d'entamer un processus de réparation et de reconnaissance pour, à terme, reconstruire leur autonomie. Les femmes trouvent à Viol-Secours un espace d'élaboration où elles peuvent mettre des mots sur les violences subies. Cet espace de parole peut être une première étape afin qu'elles puissent déterminer leurs besoins; elles pourront ensuite décider quelles démarches entreprendre en toute liberté et connaissance de cause.

### ***b) La mise sur pied de projets de prévention afin de limiter l'incidence des violences sexuelles***

L'association considère l'axe « prévention » comme indissociable de l'axe « aide individuelle ». En effet, la prévention est interdépendante du travail fait auprès des femmes afin de limiter l'incidence des violences. C'est ainsi que Viol-Secours entend promouvoir, soutenir et concrétiser tout ce qui permet de renforcer les droits fondamentaux des femmes.

## **3. Fonctionnement**

Pour mener à bien la mission de l'association, l'équipe de professionnelles, composée de 5 personnes (2,5 postes), offre un certain nombre de prestations destinées aux femmes ayant subi des violences sexuelles.

Une permanence téléphonique est ouverte 5 jours par semaine pour une durée quotidienne de 4 heures. Les heures sont variables selon les jours, ceci afin d'offrir une accessibilité optimale. Le premier contact est donc un contact téléphonique. Les professionnelles reçoivent des appels de femmes concernées directement mais aussi de leur environnement proche ou d'autres professionnels (environ 50 appels par mois). Il est important de préciser que les appels ne concernent pas toujours des agressions récentes mais peuvent remonter à plusieurs années. Les violences sexuelles provoquent des effractions dans l'intimité des femmes et rendent leur parole difficile, il faut parfois des mois, voire des années pour oser mettre des mots sur un tel acte innommable.

Les femmes concernées (ainsi que leurs proches) peuvent ensuite être reçues en entretien individuel par une professionnelle (plus de 227 femmes ont ainsi été reçues en 2004). Un travail d'information préalable est souvent nécessaire car les femmes méconnaissent trop fréquemment leurs droits. Il s'agit ensuite de faire un bilan de leurs ressources et de leurs besoins afin de déterminer, avec la femme concernée, le suivi et les démarches qui seront entreprises. Les professionnelles sont disponibles, le cas échéant, pour accompagner les femmes dans des démarches juridiques et/ou sociales. Cet accompagnement est spécialement important lorsque les femmes décident de porter plainte car les démarches juridiques sont souvent très lourdes.

L'association Viol-Secours anime également un groupe de parole. C'est une des spécificités de l'association qui a lieu deux fois par année à raison de six soirées réparties sur quinze jours. Les violences sexuelles sont des effractions qui provoquent une sortie du corps social et battent en brèche la confiance que l'on peut avoir en l'autre. Le groupe permet le travail sur ce

lien social mis à mal lors d'une agression sexuelle. Il n'est pas une rencontre de victimes mais un outil pour mettre des mots sur un événement trop souvent indicible et travailler ainsi sur le sentiment d'appartenance à la communauté humaine. Le partage permet également de sortir de l'isolement et de voir que la violence est un problème social et d'échanger sur les ressources de chacune pour continuer à mener sa vie.

Les professionnelles peuvent le cas échéant assurer des présences dans d'autres institutions ou associations recevant des femmes touchées par la problématique des violences sexuelles. L'association offre ainsi une plus grande proximité à des femmes vulnérables pour qui le tabou est parfois si puissant qu'il leur est souvent impossible d'entreprendre les démarches nécessaires afin de sortir du silence.

L'axe prévention se concrétise par des projets, des actions ou des interventions tels que l'information et la sensibilisation d'étudiant-e-s et de professionnel-le-s, les contacts avec les médias. Des projets plus ponctuels sont régulièrement mis sur pied. Voici quelques exemples de projets en cours ou réalisés durant ces dernières années :

- idée et réalisation (en partenariat) de la brochure « La violence est inacceptable. Violences sexuelles contre les femmes, que faire ? »;
- participation au comité de rédaction d'un ouvrage destiné aux professionnel-le-s de la santé et publié par Médecine & Hygiène;
- production (en partenariat) d'une vidéo sur le viol conjugal;
- création du site Internet de Viol-Secours;
- version française d'un site suisse alémanique sur le « date rape » (violences sexuelles commises par un petit ami ou un ex-petit ami) destiné aux jeunes;
- mise en place d'une collaboration avec le site ciao.ch;
- soutien à l'association d'autodéfense pour femmes et adolescentes;
- mise sur pied et gestion de la formation pour monitrices d'autodéfense pour femmes et adolescentes (méthode FemDoChi).

#### **4. Inscription dans la durée**

Suite à l'acceptation du projet de loi PL 6244 voté le 24 février 1989, l'association Viol-Secours reçoit des subventions de l'Etat de Genève. Depuis la création de l'association, la charge de travail ayant augmenté et l'intervention s'étant professionnalisée, la subvention accordée par l'Etat de Genève a augmenté en conséquence. Ce qui était dans un premier temps une intervention militante et grandement bénévole s'est professionnalisée pour

couvrir 2,5 postes de travail répartis entre 5 intervenantes. Le phénomène des violences sexuelles est d'une grande complexité car il touche à la fois les champs psychologique, social, médical et juridique. Cette complexité requiert des outils d'intervention et de réflexion très performants. Il est donc important de pérenniser l'action de l'association pour lui permettre d'accomplir au mieux sa mission. Viol-Secours pourra ainsi continuer à mettre à profit l'expérience construite depuis sa création et jouer son rôle d'experte dans le champ des violences sexuelles. A ce titre, un contrat de partenariat a été signé le 20 décembre 2004.

## 5. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

### Annexes :

- *Préavis technique de l'administration des finances de l'Etat*
- *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
- *Comptes 2004 révisés (bilan et compte de résultat)*
- *Budgets prévisionnels 2005, 2006 et 2007*
- *Rapport d'activités 2004*
- *Contrat de partenariat*



Département des finances  
Administration des finances de l'Etat

République et  
Canton de Genève



## PREAVIS TECHNIQUE

☒ fonctionnement ☐ houclement  
☐ investissement ☐ autre

rubriques n° 84.99.00.365.36  
84.99.00.494.02

*Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Objet

Projet de loi accordant une subvention annuelle de fonctionnement de 255 000 F de 2005 à 2008 à l'association Viol-Secours.

### 2. Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet

| (en millions de francs)                    | 2005        | 2006        | 2007        | 2008        | 2009 | 2010 | 2011 | Résultat récurrent |
|--------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------|------|------|--------------------|
| Charges en personnel [30]                  | -           | -           | -           | -           | -    | -    | -    |                    |
| Dépenses générales [31]                    | -           | -           | -           | -           | -    | -    | -    |                    |
| Charges financières [32+33]                | -           | -           | -           | -           | -    | -    | -    |                    |
| Charges particulières [30 à 36]            | -           | -           | -           | -           | -    | -    | -    |                    |
| Octroi de subvention ou prestations [36]   | 0.26        | 0.26        | 0.26        | 0.26        | -    | -    | -    |                    |
| <b>Total des charges de fonctionnement</b> | <b>0.26</b> | <b>0.26</b> | <b>0.26</b> | <b>0.26</b> | -    | -    | -    |                    |
| Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] | -           | -           | -           | -           | -    | -    | -    |                    |
| Autres revenus [42]                        | -           | -           | -           | -           | -    | -    | -    |                    |
| <b>Total des revenus de fonctionnement</b> | -           | -           | -           | -           | -    | -    | -    |                    |
| <b>Résultat net de fonctionnement</b>      | <b>0.26</b> | <b>0.26</b> | <b>0.26</b> | <b>0.26</b> | -    | -    | -    |                    |

### 3. Financement

Ce crédit de fonctionnement, sous la forme d'une subvention cantonale annuelle, est inscrit au budget de fonctionnement dès 2005.

Il est financé par la part du droit des pauvres attribuée à l'Etat, inscrite sous la rubrique 84.99.00.494.02.

Cette subvention prendra fin à l'échéance comptable 2008.

### 4. Remarques

Le département de l'action sociale et de la santé (DASS) a confirmé que le montant de 255 000 F est inscrit au projet de budget 2006.

Ainsi que l'exposé des motifs le mentionne, des subventions de fonctionnement ont été versées par l'Etat à l'association Viol-Secours sur la base de la loi n°6244 adoptée par le Grand Conseil le 24 février 1989. Cette loi prévoyait l'allocation des subventions pour les années 1988 et 1989. Par la suite, les subventions versées ont fait l'objet d'une inscription aux projets de budget et budgets respectifs.

Il ressort des états financiers de l'Etat que ces soutiens ont été comptabilisés sur diverses rubriques : l'ancienne ligne de subvention pour la part principale (rubrique 84.11.00.365.27), la ligne dédiée à des projets spécifiques en matière de prévention de la violence (rubrique 81.98.00.365.99), celle relative à des projets complémentaires et ponctuels concernant des "actions sociales ponctuelles" (rubrique 84.11.00.365.75), celle liée aux bénéficiaires du droit des pauvres (rubrique 84.99.00.365.99) et une ligne utilisée dans le cadre d'un projet visant à centraliser toutes les subventions en faveur des associations féminines au département des finances (rubrique 21.05.00.365.07).

Le DASS a confirmé que les états financiers de l'association reflètent la totalité des subventions qu'il a accordées.

L'association Viol-Secours est au bénéfice d'une exonération fiscale.

Le DASS a précisé qu'un financement complémentaire pourrait être octroyé à cette association par le biais du fonds de lutte contre la violence (rubrique 81.98.00.365.99) si un projet particulier et ponctuel dans ce domaine se présentait.

Marc Brunazzi

Eve Vaissade

Genève, le 10 novembre 2005

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 4 novembre 2005 et les tableaux financiers transmis le 30 juin 2005. L'Administration des Finances de l'Etat n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 14 novembre 2005

Signature du responsable financier :

Dominique RITTER  
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi accordant une subvention annuelle de fonctionnement de 255 000 F de 2005 à 2008 à l'association Viol-Secours

Projet présenté par le Département de l'action sociale et de la santé

|                               |            | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | TOTAL                           |
|-------------------------------|------------|------|------|------|------|------|------|------|---------------------------------|
| Investissement brut           | Durée Taux | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0                               |
| - Recette d'investissement    |            | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0                               |
| Investissement net            |            | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0                               |
| Aucun                         |            | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0                               |
| Recettes                      |            | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0                               |
| Aucun                         |            | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0                               |
| Recettes                      |            | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0                               |
| Aucun                         |            | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0                               |
| Recettes                      |            | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0                               |
| Aucun                         |            | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0                               |
| Recettes                      |            | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0                               |
| TOTAL des charges financières |            | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0                               |
| Intérêts                      | 2.875%     | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0                               |
| Amortissements                |            | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0                               |
|                               |            |      |      |      |      |      |      |      | charges financières récurrentes |
|                               |            |      |      |      |      |      |      |      | 0                               |
|                               |            |      |      |      |      |      |      |      | 0                               |
|                               |            |      |      |      |      |      |      |      | 0                               |

Signature du responsable financier:   
Date: 14 novembre 2005  
Dominique RITTÉR  
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER



PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi accordant une subvention annuelle de fonctionnement de 255 000 F de 2005 à 2008 à l'association Viol-Secours

Projet présenté par le Département de l'action sociale et de la santé

|                                                                                                                                                                                                          | 2005    | 2006    | 2007    | 2008    | 2009 | 2010 | 2011 | Résultat<br>restaurant |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|---------|---------|------|------|------|------------------------|
| <b>TOTAL des charges de fonctionnement induites</b>                                                                                                                                                      | 255'000 | 255'000 | 255'000 | 255'000 | 0    | 0    | 0    | 0                      |
| Charges en personnel [30]<br>(augmentation des charges de personnel, formation, etc.)                                                                                                                    | 0       | 0       | 0       | 0       | 0    | 0    | 0    | 0                      |
| Dépenses générales [31]<br>Charges en matériel et véhicule<br>(probitier, fouritures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)                                                    | 0       | 0       | 0       | 0       | 0    | 0    | 0    | 0                      |
| Charges de bâtiment<br>(fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)                                                                                       | 0       | 0       | 0       | 0       | 0    | 0    | 0    | 0                      |
| Charges financières [32+33]<br>Intérêts (report tableau)<br>Amortissements (report tableau)                                                                                                              | 0       | 0       | 0       | 0       | 0    | 0    | 0    | 0                      |
| Charges particulières [30 à 36]<br>Perte comptable [36]<br>Provision [39] (préciser la nature)<br>Octroi de subvention ou de prestations [36]<br>(subvention accordée à des biens, prestation en nature) | 255'000 | 255'000 | 255'000 | 255'000 | 0    | 0    | 0    | 0                      |
| <b>TOTAL des revenus de fonctionnement induits</b>                                                                                                                                                       | 0       | 0       | 0       | 0       | 0    | 0    | 0    | 0                      |
| Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]<br>(augmentation de revenus (impôts, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)                                                                  | 0       | 0       | 0       | 0       | 0    | 0    | 0    | 0                      |
| Autres revenus [42]<br>(revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)                                                                                                    | 0       | 0       | 0       | 0       | 0    | 0    | 0    | 0                      |
| <b>RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)</b>                                                                                                                                                | 255'000 | 255'000 | 255'000 | 255'000 | 0    | 0    | 0    | 0                      |
| Remarques :                                                                                                                                                                                              |         |         |         |         |      |      |      |                        |

Signature du responsable financier  
Date : 14 novembre 2005  
  
Dominique RITTER  
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

# SOCIÉTÉ PRIVÉE DE RÉVISION SÀRL

## RAPPORT

de l'organe de révision  
sur les comptes annuels de l'Association

---

VIOL-SECOURS  
GENEVE

---

Exercice 2004

AVENUE WENDT 16 CH-1203 GENÈVE  
(CORRESPONDANCE : CASE POSTALE 235 CH-1211 GENÈVE 13)  
TÉL. +41 22 949 10 26 Fax +41 22 949 10 29

# SOCIÉTÉ PRIVÉE DE RÉVISION SÀRL

## RAPPORT

de l'organe de révision  
sur les comptes annuels de l'Association

---

VIOL-SECOURS  
GENEVE

---

### Exercice 2004

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes) de l'Association Viol-Secours pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2004 portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de l'association alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matières d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision consiste une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un bénéfice au bilan au CHF 3'487.26

Genève, le 27 avril 2005.

SOCIÉTÉ PRIVÉE DE RÉVISION SÀRL

  
EMILE MORITZ  
ASSOCIÉ GERANT

Annexes : comptes annuels (bilan et compte de profits et pertes)

AVENUE WENDT 16 CH-1203 GENÈVE  
(CORRESPONDANCE : CASE POSTALE 235 CH-1211 GENÈVE 13)  
TEL. +41 22 949 10 26 FAX +41 22 949 10 29

**ASSOCIATION VIOL-SECOURS  
GENEVE**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2004**  
(avec comparaison au 31 décembre 2003)

| ACTIFS                                      | 31.12.2004        |                   | 31.12.2003       |
|---------------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|
|                                             | CHF               | CHF               | CHF              |
| <b>Actif circulant</b>                      |                   |                   |                  |
| <u>Liquidités</u>                           |                   |                   |                  |
| Caisse                                      | 198.30            |                   |                  |
| Poste                                       | 103'588.89        |                   |                  |
| Banque                                      | <u>120.90</u>     | 103'908.09        | 65'202.54        |
| <u>Créances</u>                             |                   |                   |                  |
| Impôt anticipé à récupérer                  |                   | 132.39            | 76.53            |
| <u>Actifs de régularisation</u>             |                   |                   |                  |
| Actifs transitoires                         |                   | 29'647.60         | 12'955.00        |
| <b>Total actif circulant</b>                |                   | <b>133'688.08</b> | <b>78'234.07</b> |
| <b>Actif immobilisé</b>                     |                   |                   |                  |
| <u>Immobilisations financières</u>          |                   |                   |                  |
| Garanties bancaires                         |                   | 3'923.60          | 3'918.70         |
| <u>Immobilisations corporelles meubles</u>  |                   |                   |                  |
| Mobilier                                    | 1.00              |                   |                  |
| Machines de bureau                          | 18'307.00         |                   |                  |
| Amortissement cumulé sur machines de bureau | <u>-10'212.00</u> | 8'096.00          | 13'492.00        |
| <b>Total actif immobilisé</b>               |                   | <b>12'019.60</b>  | <b>17'410.70</b> |
| <b>Total actifs</b>                         |                   | <b>145'707.68</b> | <b>95'644.77</b> |

**ASSOCIATION VIOL-SECOURS  
GENEVE**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2004**  
(avec comparaison au 31 décembre 2003)

| PASSIFS                                              | 31.12.2004       |                   | 31.12.2003       |
|------------------------------------------------------|------------------|-------------------|------------------|
|                                                      | CHF              | CHF               | CHF              |
| <b>Dettes à court terme</b>                          |                  |                   |                  |
| <u>Dettes à court terme résultant de prestations</u> |                  |                   |                  |
| Salaires nets à payer                                | 16'575.95        |                   |                  |
| Dettes résultant d'assurances sociales               | <u>30'216.10</u> | 46'792.05         | 18'704.20        |
| <u>Passifs de régularisation</u>                     |                  |                   |                  |
| Passifs transitoires                                 |                  | 10'182.60         | 4'100.00         |
| <b>Total dettes à court terme</b>                    |                  | <b>56'974.65</b>  | <b>22'804.20</b> |
| <b>Dettes à long terme</b>                           |                  |                   |                  |
| <u>Provisions à long terme</u>                       |                  |                   |                  |
| Fonds formation autodéfense                          | 2'505.10         |                   |                  |
| Fonds matériels informatique                         | 10'000.00        |                   |                  |
| Fonds site internet                                  | 3'817.00         |                   |                  |
| Fonds Audit                                          | 21'880.00        |                   |                  |
| Fonds de soutien                                     | <u>3'338.00</u>  | 41'540.10         | 30'796.90        |
| <b>Total dettes à long terme</b>                     |                  | <b>41'540.10</b>  | <b>30'796.90</b> |
| <b>Dettes hors exploitation</b>                      |                  |                   |                  |
| <u>Dettes hors exploitations</u>                     |                  |                   |                  |
| Fonds de tiers                                       |                  | -                 | -1'662.00        |
| <b>Total dettes hors exploitation</b>                |                  | -                 | <b>-1'662.00</b> |
| <b>Capitaux propres</b>                              |                  |                   |                  |
| <u>Réserves</u>                                      |                  |                   |                  |
| Fonds de réserve                                     |                  | 43'705.67         | 28'486.75        |
| <u>Résultat de l'exercice</u>                        |                  |                   |                  |
| Résultat de l'exercice                               |                  | 3'487.26          | 15'218.92        |
| <b>Total capitaux propres</b>                        |                  | <b>47'192.93</b>  | <b>43'705.67</b> |
| <b>Total passifs</b>                                 |                  | <b>145'707.68</b> | <b>95'644.77</b> |

**ASSOCIATION VIOL-SECOURS  
GENEVE**

**COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2004**  
(avec exercice 2003 en comparaison)

| P R O D U I T S                                | 01.01-31.12.2004 |                   | 01-01-31.12.03    |
|------------------------------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
|                                                | CHF              | CHF               | CHF               |
| <u>Subventions</u>                             |                  |                   |                   |
| Etat de Genève                                 | 255'000.00       |                   | 255'000.00        |
| Ville de Genève                                | 40'000.00        | 295'000.00        | 40'000.00         |
| <u>Dons</u>                                    |                  |                   |                   |
| Communes                                       | 11'750.00        |                   | 10'750.00         |
| Fondations/privés                              | 13'500.00        | 25'250.00         | 16'000.00         |
| Cotisations des membres                        |                  | 6'617.00          | 7'520.85          |
| Animations                                     |                  | 258.00            | 2'402.20          |
| Produits financiers                            |                  | 164.51            | 224.28            |
| <b>Total produits</b>                          |                  | <b>327'289.51</b> | <b>331'897.33</b> |
| <br>C H A R G E S                              |                  |                   |                   |
| <u>Charges de personnel</u>                    |                  |                   |                   |
| Salaires                                       | 233'350.30       |                   |                   |
| Charges sociales                               | 41'615.65        |                   |                   |
| Autres charges de personnel                    | 1'152.05         | 276'118.00        | 265'260.71        |
| <u>Autres charges d'exploitation</u>           |                  |                   |                   |
| Loyers                                         | 15'222.55        |                   | 15'074.55         |
| Entretien, réparation, remplacement            | 2'193.75         |                   | 361.75            |
| Assurances-choses                              | 445.80           |                   | 445.80            |
| Charges d'énergie                              | 1'076.95         |                   | 999.70            |
| Charges d'administration                       | 8'005.05         |                   | 13'586.60         |
| Informatique                                   | 929.00           |                   | 1'060.00          |
| Imprimés publicitaires                         | 5'069.00         |                   | 4'309.85          |
| Frais de voyages                               | 297.00           |                   | -24.50            |
| Honoraires                                     | 8'546.65         |                   | 10'726.50         |
| Frais financiers                               | 499.65           |                   | 61.45             |
| Amort. sur immobilisations corporelles meubles | 5'396.00         |                   | 4'816.00          |
| Perte exceptionnelle                           | 2.85             | 47'684.25         | -                 |
| <b>Total charges</b>                           |                  | <b>323'802.25</b> | <b>316'678.41</b> |
| <b>Résultat de l'exercice</b>                  |                  | <b>3'487.26</b>   | <b>15'218.92</b>  |

## COMPTES D'EXPLOITATION 2004

| CHARGES                                |                   |
|----------------------------------------|-------------------|
| Salaire et charges sociales            | 274'965.95        |
| Supervision                            | 1'000.00          |
| Groupes de parole                      | 1'603.25          |
| Fiduciaire                             | 1'766.65          |
| Loyer et charges                       | 15'222.55         |
| Frais administratifs/téléphone/bureaux | 8'918.70          |
| Formation continue/déplacements        | 1'449.05          |
| Centre de documentation                | 1'012.90          |
| Publication                            | 5'069.00          |
| Groupes de travail/cotisations         | 1'343.75          |
| Assurances RC et commerce              | 445.80            |
| Frais postaux                          | 499.65            |
| Frais informatique, licences entretien | 5'109.00          |
| Amortissement matériel informatique    | 5'396.00          |
|                                        | 323'802.25        |
| Boni                                   | 3'487.26          |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>327'289.51</b> |

## PRODUITS

|                                 |                   |
|---------------------------------|-------------------|
| Subventions:                    |                   |
| - Canton de Genève              | 255'000.00        |
| - Ville de Genève               | 40'000.00         |
| Dons:                           |                   |
| - Communes                      | 11'750.00         |
| - Fondations/entreprises/privés | 13'500.00         |
| Cotisations des membres         | 6'617.00          |
| Animations                      | 258.00            |
| Produits financiers             | 164.51            |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>327'289.51</b> |

## BILAN AU 31.12.2004

| ACTIF                                    |                   |
|------------------------------------------|-------------------|
| Caisse                                   | 198.30            |
| Poste                                    | 103'588.89        |
| Banque                                   | 120.90            |
| Impôt ant. à récupérer                   | 132.39            |
| Actifs transitoires                      | 29'647.60         |
| Garantie bancaire                        | 3'923.60          |
| Mobilier                                 | 1.00              |
| Mobilier informatique                    | 18'307.00         |
| Amortissement cumulé sur m. informatique | -10'212.00        |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>145'707.68</b> |

## PASSIF

|                                        |                   |
|----------------------------------------|-------------------|
| Salaire nets à payer                   | 16'575.95         |
| Dettes résultant d'assurances sociales | 30'216.10         |
| Impôts à la source                     | 0.00              |
| Charges à payer                        | 10'182.60         |
| Fonds Formation Autodéfense *          | 2'505.10          |
| Fonds Site Lilli **                    | 0.00              |
| Fonds ordinateurs                      | 10'000.00         |
| Fonds site internet                    | 3'817.00          |
| Fonds pour l'Audit                     | 21'880.00         |
| Fonds de soutien                       | 3'338.00          |
| Fonds de tiers                         | 0.00              |
| Fonds de réserve                       | 43'705.67         |
| Total                                  | 142'220.42        |
| Capital                                | 3'487.26          |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>145'707.68</b> |

\*/\*\* FONDS DE PREVENTION CONTRE LA VIOLENCE  
INCLUS DANS LE BILAN

|                                                 |                   |
|-------------------------------------------------|-------------------|
| <i>Fonds site internet interactif LILLI</i>     | <i>5'774.95</i>   |
| <i>Total des charges 2004</i>                   | <i>2.85</i>       |
| <i>Restitution au fonds de prévention LILLI</i> | <i>-5'777.80</i>  |
| <i>solde reporté**</i>                          | <i>0.00</i>       |
| <i>Fonds Formation autodéfense Fem Do Chi</i>   | <i>6'204.95</i>   |
| <i>Subventions et remboursements</i>            | <i>15'149.00</i>  |
| <i>Total des charges 2004</i>                   | <i>-18'848.85</i> |
| <i>solde reporté *</i>                          | <i>2'505.10</i>   |

| <b>COMPTES SITE LILLI</b>                            |                 |                 |
|------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Inclus dans la clôture des comptes Viol-Secours 2004 |                 |                 |
|                                                      | <b>CHARGES</b>  | <b>PRODUITS</b> |
| fond de prévention contre la violence report 2003    |                 | 5'774.95        |
| divers                                               |                 | 2.85            |
| Restitution au fonds de prévention                   | 5'777.80        |                 |
| <b>TOTAUX</b>                                        | <b>5'777.80</b> | <b>5'777.80</b> |
| <b>SOLDE au 31.12.04</b>                             | <b>0.00</b>     |                 |

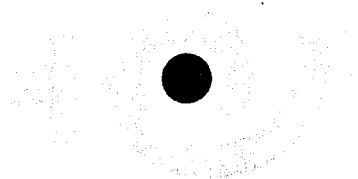
| <b>COMPTES du projet de formation FEM DO CHI</b>     |                  |                  |
|------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Inclus dans la clôture des comptes Viol-Secours 2004 |                  |                  |
|                                                      | <b>CHARGES</b>   | <b>PRODUITS</b>  |
| Fond de prévention contre la violence report 2003    |                  | 6'204.95         |
| Fonds de prévention contre la violence 2004          |                  | 13'899.00        |
| paiement formations Fight Back                       |                  | 1'250.00         |
| Honoraires formatrices                               | 15'415.40        |                  |
| Remboursement formation Fight Back                   | 2'973.00         |                  |
| Location Locaux                                      | 420.00           |                  |
| Divers                                               | 40.45            |                  |
| <b>TOTAUX</b>                                        | <b>18'848.85</b> | <b>21'353.95</b> |
| <b>SOLDE au 31.12.04</b>                             | <b>2'505.10</b>  |                  |



## BUDGETS PREVISIONNELS DE L'ASSOCIATION VIOL-SECOURS

| CHARGES                           | 2005              | 2006              | 2007              |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Salaires 6 personnes              | 239'800.00        | 242'198.00        | 244'620.00        |
| charges sociales                  | 60'000.00         | 61'000.00         | 62'000.00         |
| <b>total salaires et charges</b>  | <b>299'800.00</b> | <b>303'198.00</b> | <b>306'620.00</b> |
| Assurances commerce, rc           | 500.00            | 550.00            | 600.00            |
| Supervisions                      | 4'000.00          | 4'100.00          | 4'200.00          |
| Groupes de parole                 | 5'500.00          | 5'550.00          | 5'600.00          |
| Honoraires fiduciaires            | 2'000.00          | 2'200.00          | 2'400.00          |
| Loyer et charges                  | 36'000.00         | 38'000.00         | 40'000.00         |
| Frais admin. et téléphone         | 12'000.00         | 12'500.00         | 13'000.00         |
| Formation / déplacements          | 3'000.00          | 3'200.00          | 3'400.00          |
| Centre de documentation           | 2'000.00          | 2'100.00          | 2'100.00          |
| Publication                       | 4'000.00          | 4'200.00          | 4'200.00          |
| Fonds de soutien                  | 1'500.00          | 1'800.00          | 1'800.00          |
| Groupes de travail / cotisations  | 1'500.00          | 1'500.00          | 1'500.00          |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>          | <b>371'800.00</b> | <b>378'998.00</b> | <b>385'420.00</b> |
| <b>REVENUS</b>                    | <b>2005</b>       | <b>2006</b>       | <b>2007</b>       |
| <b>Animations</b>                 |                   |                   |                   |
| Cotisations de membres            | 1'500.00          | 2'000.00          | 2'500.00          |
| <b>Dons:</b>                      | 7'500.00          | 7'800.00          | 8'000.00          |
| - Fondations, entreprises, privés | 20'000.00         | 25'000.00         | 30'000.00         |
| - Communes                        | 15'000.00         | 17'000.00         | 19'000.00         |
| <b>Subventions:</b>               |                   |                   |                   |
| - Ville de Genève                 | 60'000.00         | 60'000.00         | 60'000.00         |
| - Canton de Genève                | 255'000.00        | 255'000.00        | 255'000.00        |
| <b>Intérêts</b>                   | 250.00            | 270.00            | 290.00            |
| Total produits                    | 359'250.00        | 367'070.00        | 374'790.00        |
| Produits à trouver :              | 12'550.00         | 11'928.00         | 10'630.00         |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>         | <b>371'800.00</b> | <b>378'998.00</b> | <b>385'420.00</b> |

**viol-secours**



**RAPPORT D'ACTIVITE 2004**

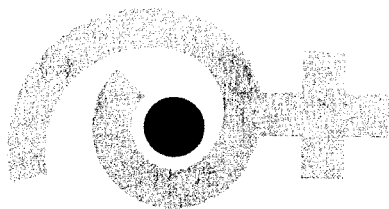
L'association Viol-Secours a été fondée en 1985 par une poignée de militantes féministes pour dénoncer et lutter contre les tabous entourant les violences sexuelles à l'encontre des femmes. Elle a contribué au fil des ans, par son engagement, à la reconnaissance et à la prise en compte de ce phénomène que l'on tendait à ignorer ou à minimiser. Actuellement, la réalité, l'am-

pleur et la gravité des violences sont reconnues par des secteurs de la société comme constituant une atteinte aux

droits de la personne et un problème de santé publique. Par contre les stéréotypes sexistes, les mythes et les idées reçues ont toujours cours et les changements de mentalité sont très (trop) lents.

Au fil du temps, l'association militante s'est professionnalisée et est reconnue d'utilité publique.

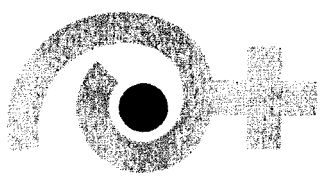
## PREAMBULE





Au-delà de son nom, la mission de Viol-Secours est de lutter contre la violence de genre en développant deux axes d'intervention :

- L'accueil et le soutien aux femmes ayant subi des violences sexuelles, ainsi qu'à leurs proches.
- La mise sur pied de projets de prévention afin d'en limiter les incidences.



## Mission

Rappelons ici que le viol n'est qu'une des manifestations d'une large palette de violences sexuelles commises par des partenaires, des membres de la famille, des proches, des personnes ayant autorité (ecclésiastiques, professionnels de la santé, enseignants, etc.), des collègues, des connaissances, et, moins fréquemment, par des inconnus.

## ACCUEIL ET SOUTIEN DES FEMMES AYANT SUBI DES VIOLENCES SEXUELLES

### Permanence téléphonique

La permanence téléphonique (et le site Internet) est la porte d'entrée pour permettre un premier contact, informer, orienter, entre autres. Elle est ouverte à mi-temps du lundi au vendredi avec des horaires variables pour en faciliter l'accessibilité.

### Entretiens de soutien psychosocial

Un certain nombre de femmes manifestent le désir ou le besoin d'aller plus loin qu'un simple contact téléphonique ou virtuel. Elles ont pris conscience qu'elles ne peuvent pas simplement oublier. Se confronter à sa souffrance est un pas difficile à franchir, pourtant nécessaire pour se réapproprier sa vie. Un suivi peut alors se mettre en place.

La durée d'un suivi est variable, car il dépend des besoins des femmes et de leur projet. Les permanentes veillent à ne pas créer un lien de dépendance, mais au contraire à stimuler les ressources que possèdent les femmes pour cheminer vers l'autonomie. Le suivi est de type psychosocial. Nous essayons de trouver ensemble des solutions qui les aideront à ce reconstruire.

## Accompagnement

Une minorité des femmes que nous suivons portent plainte. Quand elles décident de le faire, nous les soutenons et les accompagnons dans les démarches judiciaires qui sont généralement longues et pénibles avec un taux de réussite faible. Dans les situations où la plainte est classée, où la procédure se termine par un non lieu, où le procès a lieu sans aboutir à la condamnation de l'agresseur, faute de preuves, nous sommes présentes pour tenter d'amortir ce nouveau choc et d'atténuer les effets d'une victimisation secondaire.

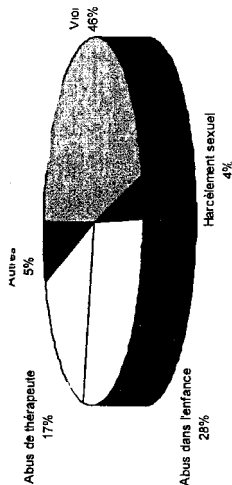
Parfois, il nous arrive de rédiger des attestations demandées par les avocates des femmes ou de témoigner devant un tribunal.

Selon leur demande, nous accompagnons aussi les femmes dans des démarches médicales ou familiales en relation avec la violence subie.

## La permanence en quelques chiffres

En 2004, nous avons recensé 142 nouvelles situations (133 en 2003 et 135 en 2002). Il y a donc stabilité au niveau de la demande. En revanche, le nombre des entretiens est passé de 306 à 227. Trois facteurs expliquent cette diminution. Dans les nouvelles situations sont aussi comptabilisés les courriels demandant de l'aide auxquels nous avons répondu par écrit (voir site de l'association). Ces demandes donnent rarement lieu à des entretiens en face à face. Il y a aussi eu des divergences dans l'é-

quipe professionnelle sur les modalités d'accueil et du suivi des usagères. Enfin, l'élaboration du contrat de partenariat et l'audit ont mobilisé en priorité les énergies (voir ces rubriques).



Le travail en lien avec le viol représente toujours le plus gros de notre travail. Toutefois cette part est un peu plus importante que durant les deux années précédentes où elle représentait un tiers environ. Le taux du travail en lien avec les abus sexuels dans l'enfance est comparable à celui de l'an dernier. Puis viennent ensuite les abus de thérapeutes et le harcèlement sexuel au travail qui a encore diminué. Cela ne signifie pas que ce type de violence est en voie de disparition, mais les femmes sont mieux informées et elles se tournent plus volontiers vers les syndicats qui ont acquis de l'expérience dans ce domaine.

Nous constatons que beaucoup de femmes s'adressant à Viol-Secours viennent pour des problèmes de violence



sexuelle qui s'accompagnent de plusieurs types de difficultés familiales et sociales. Nous devons enrichir le concept d'intervention pour prendre en compte cette complexité en utilisant la notion d'« empowerment ».

### Groupe de parole

Nous proposons un groupe de parole deux fois par an, au printemps et en automne. Il s'agit de six rencontres de trois heures, une semaine sur deux. Il est animé par une psychothérapeute, spécialisée dans le traumatisme, et une permanente. Chaque soirée est construite autour d'un thème choisi en fonction des préoccupations des participantes.

Le groupe permet un travail sur la confiance en soi et en l'autre, l'estime de soi, le respect de soi et de l'autre. Il n'est en aucun cas une rencontre de victimes « qui se pleurent dans le gilet », mais un outil pour sortir de la honte et travailler ainsi sur le sentiment d'appartenance à la communauté humaine. En effet, « *la honte va de pair avec le sentiment d'être mis au ban de l'humanité* » (Serge Tisseron, Du bon usage de la honte, Ramsey, 1998, p. 69).

Le partage dans un groupe permet également de constater que la violence n'est pas qu'un problème individuel et psychologique, mais une question de société et qu'elle est en lien étroit avec la place des femmes dans cette société. C'est l'occasion de prendre conscience que les conditionnements éducatifs au féminin se retournent



souvent contre elles.

L'échange axé sur les ressources de chacune représente aussi un aspect important du groupe de parole. Ce dernier est perçu comme une étape sur le chemin de la reconstruction. Dans ce sens, il n'est pas rare que des femmes se réinscrivent à un groupe un an ou deux plus tard pour mesurer ainsi tout le chemin qu'elles ont parcouru entre temps.

Le groupe de parole du printemps n'a pu avoir lieu faute d'un nombre suffisant d'inscriptions. Par contre huit femmes étaient inscrites au groupe de l'automne. Les participantes ont relevé que malgré des histoires de vie très différentes, elles ont pu partager leurs expériences et être reconnues par les autres. Elles se sont senties moins isolées et ont vécu une expérience peu banale de solidarité entre les femmes.

Il faut remarquer que l'engagement dans une démarche de groupe est devenu difficile, et presque étrange, dans une société qui prône des valeurs individualistes. En confrontant nos expériences avec celles d'autres associations, nous avons l'impression que c'est une des raisons qui expliquent la difficulté de réunir assez de participantes pour ouvrir un groupe. On peut le déplorer car les femmes qui se lancent sont unanimes à exprimer leur satisfaction.

## Collaboration

Nous avons poursuivi la collaboration avec le secteur de réduction des risques du Groupe sida Genève, qui est devenu une association autonome sous le nom de « *Première ligne* ». Viol-Secours a assuré une présence une fois par mois lors du moment réservé aux femmes à Quai 9 (local d'accueil et d'injection). Il est notoire qu'une majorité des consommatrices de drogues (70 à 80%) ont subi des violences sexuelles dans le passé. D'autre part, des violences de tous genres font partie de leur quotidien, la violence sexuelle en étant une parmi d'autres.

Cette présence avait les mêmes objectifs qu'en 2003, à savoir faire un lien avec Viol-Secours pour les femmes usagères de Quai 9 et offrir un soutien aux travailleuses sociales actives dans ce lieu.

Des défenseurs du *droit d'asile* ont sollicité notre expertise dans un recours fait dans une procédure de demande d'asile. Il s'agit de la situation d'une femme bosniaque, violée à l'âge de 13 ans lors de la guerre en ex-Yougoslavie. Elle est en Suisse avec son mari et trois enfants depuis cinq ans. Les autorités veulent renvoyer la famille dans la zone où s'est produit le viol et où les agresseurs circulent en toute impunité.

## Prévention

### Projet « Formation d'animatrices de stages d'auto-défense pour femmes et adolescentes » (méthode Fem Do Chi, la voie de l'énergie des femmes)

Viol-Secours a commencé à élaborer ce projet en 2001, car il devenait urgent d'assurer une relève, la seule animatrice à cette époque songeant à arrêter cette activité. Nous ne voulions pas nous résigner à la disparition pure et simple de la méthode Fem Do Chi, car nous estimons qu'elle est particulièrement appropriée pour la prévention primaire et secondaire des violences sexuelles à l'encontre des femmes. Le projet de formation de nouvelles animatrices a été soumis en 2002 au Fonds de prévention de la violence qui a accepté de le financer et il a démarré en octobre 2002.

Au départ, il y avait huit apprenties animatrices. Entre juin 2003 et juin 2004, trois ont arrêté pour des raisons personnelles ou professionnelles.

A la fin 2004, deux apprenties ont passé avec succès le stage de validation. Il est prévu que deux autres le fasse début 2005. Pour une cinquième, ce sera courant 2005 dans la mesure où son état de santé le lui permettra.

Vingt journées de formation théorique et pratique, ainsi que la coanimation de 15 stages pour les femmes ont constitué la clé de voute de la formation. De surcroît, les apprenties ont dû suivre un stage de Fight Back, un tri-maître d'art martial de leur choix, des stages sur l'estime



de soi et la communication non violente, un stage de Do In, un camp de Wendo de 10 jours et toutes autres activités pertinentes à choix.

Grâce à l'aboutissement de ce projet, la continuité de l'offre Fem Do Chi est assurée pendant les années à venir.

### Site de l'association [www.viol-secours.ch](http://www.viol-secours.ch)

La stratégie développée sur le site, mis en ligne dans le courant de l'été 2003, s'inscrit dans une double démarche : prévention, d'une part, et aide directe, d'autre part.

Nous avons constaté au fil des mois une augmentation de la fréquentation ainsi que des demandes d'aide et d'information. Les internautes ont la possibilité d'entrer facilement en relation avec nous grâce à une fiche de contact. En principe, nous répondons dans un délai de trois jours au maximum. Le temps nécessaire pour rédiger une réponse circonstanciée est souvent l'équivalent de la durée d'un entretien en face à face (une heure).

Les courriels proviennent, d'une part, de professionnelles, d'étudiantes ou de journalistes qui ont des demandes d'informations sur les violences sexuelles, et parfois de personnes qui aimeraient faire du bénévolat, d'autre part de femmes ayant subi des violences sexuelles ou de leurs proches.

Pour cette année, nous avons reçu 39 demandes d'aide

de la part de femmes ayant subi des violences sexuelles dans un passé plus ou moins lointain et 26 demandes de la part de proches. Ayant constaté cette implication des proches qui se trouvent démunies, nous avons rédigé et mis en ligne durant l'automne un texte qui leur est spécifiquement destiné.

### Contacts avec les médias

En 2004, il y a eu plusieurs demandes via Internet au sujet des violences sexuelles commises sur des femmes à qui avaient été administrées des substances de type GHB communément appelé « la pilule du violeur ». Outre les demandes via le site auxquelles nous répondons par écrit, nous avons aussi celles via la permanence téléphonique.

Nous déclinons systématiquement les demandes des journalistes (presse écrite et télévision) désirant entrer en contact avec des femmes que nous suivons.

Nous avons par contre répondu aux questions d'un journaliste de *Couleur 3* en matière de harcèlement sexuel au travail et nous avons présenté l'association dans une émission de *Radio Cité*. Une journaliste de *Femina* a interviewé deux permanentes dans le cadre de son article sur le harcèlement sexuel au travail.

### Interventions

Les interventions s'adressent à des publics variés. Elles ont souvent le double objectif de faire connaître à la fois l'association et notre analyse de genre des violences sexuel-





les à l'encontre des femmes, mais aussi de faire passer un message de prévention.

**Février** : Nous sommes intervenues à l'école Didac (enseignement du français aux jeunes filles au pair suisses allemandes) dans deux classes.

**Mars** : Nous avons participé à la table ronde « Violence, sexualité et beauté : quelles images fabriquons-nous pour quelle société ? » dans le cadre de l'exposition « Les images mises à nu » à la Villa Dutoit, exposition montée par l'artiste Eva Sarró. Nous avons notamment expliqué l'intérêt historique de Viol-Secours pour la question des images, de la publicité sexiste et de la pornographie. L'association avait fait œuvre de pionnière en mettant sur pied à la fin des années 80 une exposition intitulée « Femmes, sexisme et violence ».

**Mai** : Nous avons présenté l'association dans le cadre du module sur la connaissance du réseau qui fait partie du cycle d'approfondissement à l'intervention d'urgence et à l'aide aux personnes victimes. Il s'agit d'une formation dispensée par les HUG. A cette occasion, nous avons montré la vidéo « Viol conjugal, viol à domicile » de Carole Roussopoulos et Véronique Ducret, vidéo produite par Viol-Secours, Solidarité Femmes et Le 2<sup>ème</sup> Observatoire en 2003, grâce à un financement du Fonds de prévention de la violence.

## Centre de documentation

Viol-Secours dispose d'une bibliothèque de plus de 500 ouvrages. Les femmes qui s'adressent à l'association empruntent des livres pour mieux comprendre ce qui leur arrive et lisent volontiers des témoignages de femmes qui ont réussi à surmonter les séquelles entraînées par les violences.

Les étudiant·es que nous accueillons à Viol-Secours sont également satisfait·es de pouvoir disposer d'une telle mine de documentation.

Toutefois, nous trouvons que ce fonds documentaire si riche méritait une gestion plus professionnelle, d'être mieux mis en valeur et plus accessible. Nous nous sommes alors tournées vers la bibliothèque Filigrane qui fait partie de l'association F-Information avec qui nous collaborons régulièrement. La bibliothèque est très bien située dans une arcade conviviale au 67 rue de la Servette et elle comporte un fonds documentaire de 6500 documents sur les thèmes Femmes, Famille, Egalité.

Notre proposition de leur transférer la majeure partie de notre fonds a reçu un accueil très positif et les deux parties ont signé une convention de collaboration à la fin de l'année. Nous gardons à Viol-Secours les ouvrages de référence et de travail, ainsi que quelques livres pour nos usagères. Nous avons soumis une demande à la Loterie Romande pour le financement du travail nécessaire par l'intégration de notre fonds dans la bibliothèque existante. Il s'agira aussi de coter avec le système de Filigrane les ouvrages qui restent dans l'association. A terme, tout le fonds se trouvera dans le catalogue de Filigrane qui est



sur Internet.

Nous sommes heureuses de cette bonne synergie entre nos deux associations partenaires.

## Dépliant

La plaquette de présentation de Viol-Secours en forme de demi-lune est quasiment épuisée et sa mise à jour est nécessaire. Dans l'attente d'une refonte de cette plaquette, nous avons rédigé un dépliant destiné au réseau social et à toute personne intéressée. On peut également le recevoir sur demande. Ce dépliant est multicolore, car le fait de travailler dans le domaine de la violence sexuelle ne justifie pas la production d'un matériel d'information neutre ou triste. A terme, nous aurons à disposition la plaquette de présentation et le dépliant pour avoir une palette de moyens de communication et d'information.



## Nos engagements réguliers

### Réseau contre le harcèlement sexuel au travail

Comme en 2003, Viol-Secours fait partie du comité de soutien de Madame A., une employée de l'Etat qui, en janvier 2000, avait dénoncé auprès de sa hiérarchie le harcèlement sexuel qu'elle avait subi de la part d'un collègue. Après une procédure longue et éprouvante, elle a fini par porter plainte contre le Conseil d'Etat auprès du Tribunal administratif pour n'avoir pas rempli son rôle d'employeur selon la loi sur l'égalité. C'était la première fois qu'une telle procédure avait lieu à Genève. Madame A. a été déboutée, malgré un faisceau d'indices qui plaident pour elle. Il n'existe donc pas encore à Genève une jurisprudence en la matière.

### Plateforme d'échanges entre professionnelles (voir aussi « Rencontres des associations féminines »)

Suite aux conclusions de l'enquête de F-Information sur les besoins des femmes à Genève, trois groupes de travail ont été constitués dans le cadre des réunions des associations féminines avec le SPPE (service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme). Viol-Secours a choisi de mettre des forces dans le groupe cité en titre.

La première réunion a consisté en une prise de contact qui a défini comme méthode de travail l'exploration des ressources existantes. Il a été décidé de commencer par



le domaine juridique. Le groupe s'est attelé à l'élaboration d'un questionnaire destiné aux avocates exerçant à Genève. Il a recherché des critères de compétences particulièrement utiles aux usagères des diverses associations féminines. Le projet de questionnaire a été testé avec un petit nombre d'avocates. La finalisation, l'envoi du questionnaire et le dépouillement auront lieu en 2005 avec l'aide du SPPE.

### Rencontres des associations féminines

Ces rencontres, instituées par Madame Micheline Calmy-Rey lorsqu'elle était à la tête du département des finances dont dépend le SPPE, représentent une excellente occasion de réseauter avec un grand nombre d'associations partenariales et de mieux connaître les autres.

Madame Martine Brunschwig-Graf est actuellement la Présidente de ce département. Les associations féminines ont ainsi l'occasion d'avoir des informations de première main sur les projets de l'Etat en ce qui concerne la problématique de l'égalité entre femmes et hommes. C'est dans ce cadre que nous rapportons le travail accompli dans le groupe « plateforme d'échanges entre professionnelles » [voir cette rubrique]. La Présidente estime que le projet de questionnaire aux avocates est intéressant et mérite d'être soutenu. C'est pourquoi nous pourrions bénéficier de la logistique du SPPE pour le faire aboutir.

### Groupe de pilotage projet prévention des migrantes

Il s'agit d'un projet conjoint du SPPE et de l'Unité de médecine des voyages et de la migration concernant la prévention des violences conjugales et sexuelles auprès de femmes migrantes. Un certain nombre d'associations et de services actifs dans ces domaines, dont Viol-Secours, ont été sollicités pour faire partie du groupe de pilotage en 2003.

En 2004, nous avons participé aux fêtes de lancement des campagnes destinées aux femmes latino-américaines, d'une part, et aux femmes de langue albanaise, d'autre part. Le SPPE diffuse les dépliants en portugais, espagnol et albanais.

En 2005, le projet concernera les communautés africaines francophones.

### Commission consultative de l'égalité des droits entre homme et femme

Depuis de nombreuses années, l'association est représentée au sein de cette commission où nous intervenons lorsqu'il s'agit de pointer le lien entre inégalités entre les sexes et violences faites aux femmes.



## **RAP** [regroupement des associations privées]

Nous sommes membres de ce regroupement qui réunit une dizaine de petites associations actives dans le domaine social. Cette année, une permanente de Viol-Secours a fait partie du bureau du RAP. Ce dernier a remarquablement travaillé pendant toute l'année pour l'élaboration, la négociation et la mise en place des contrats de partenariat avec le DASS, qui ont été signés en décembre [voir cette rubrique].

## **Comité du centre LAVI**

Viol-Secours est toujours membre du comité du centre LAVI. Par ce biais, nous sommes en contact suivi avec les instances et associations travaillant dans le domaine des violences en général.

## **Sous-groupe de travail de la Marche Mondiale des Femmes « femmes et violences »**

Des militantes, actives dans la Marche Mondiale des Femmes contre la violence et la pauvreté en 2000, ont décidé de mettre sur pied un groupe de travail sur la violence pour préparer des actions qui auront à nouveau lieu en 2005 dans le monde entier et également à Genève. Une permanente s'est investie pendant un temps, mais elle a dû arrêter faute de disponibilité suffisante.



## **Coordination nationale des Nottefelen à Berne**

Avec l'engagement d'une permanente maîtrisant l'allemand, nous avons pu participer aux réunions semestrielles de la coordination des Nottefelen dont nous sommes le seul membre romand. Ce forum permet l'échange d'informations sur nos activités respectives et sur nos préoccupations.

## **Ciao.ch**

Une rencontre a été organisée avec les responsables de ce site destiné aux jeunes. Lors de cet échange, il a été décidé que Viol-Secours rédigerait des courtes informations sur les violences sexuelles entre les jeunes et se tiendrait à disposition pour une intervention si le besoin se faisait sentir pour les répondant-e-s.

## VIE DE L'ASSOCIATION

### Information des membres

Viol-Secours reste en contact avec ses membres au fil de l'année grâce à la lettre de saison qui donne des nouvelles de la permanence et des activités. Cette année, le printemps et l'été ont fusionné en une seule lettre !

A l'occasion du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence faite aux femmes, nous avons envoyé à nos membres un badge représentant le refus de la violence. Il s'agit d'une main face en avant avec une spirale qui dessine la paume. Le badge était accompagné d'une carte avec ce texte : « la violence contre les femmes n'est ni naturelle, ni inévitable, ni excusable ». L'action était organisée pour la Suisse par le Bureau de l'égalité du canton du Jura et la diffusion du matériel était assurée par la Conférence latine des déléguées à l'égalité.

### Audit

En 2003, nous avons été approchées par la Oak Foundation qui octroie des aides financières pour des projets concernant les violences faites aux femmes. Etant donné que nous voulions entreprendre un travail de réflexion et de restructuration de l'association, nous avons demandé le financement d'un audit pour établir un état des lieux et poser un diagnostic sur la santé de l'association, qui nous permette par la suite d'effectuer un travail de mise en

œuvre des recommandations avec l'aide d'une personne extérieure.

Nous avons reçu l'argent en 2004 et nous avons mandaté Monsieur Gaston Jouffroy, un spécialiste de l'audit social et de la communication interne, avec son équipe. Le travail s'est échelonné entre les mois de mai et septembre.

Les audits, externes et internes, ont été réalisés avec des supports permettant d'explorer les champs de la notoriété, de l'image et des pratiques ainsi qu'une lecture d'écart entre les discours tenus par les acteurs internes et la perception qu'en ont les partenaires externes.

L'audit interne a été effectué par des entretiens exhaustifs auprès des salariées, des membres du comité, d'anciennes salariées et membres du comité, de personnes proches telles que des superviseuses. L'audit externe a été réalisé sous la même forme auprès de partenaires dans le champ social. Sur 17 institutions contactées, l'équipe de l'audit a été cordialement reçue par 14 d'entre elles, deux entretiens ont été réalisés par téléphone et seulement une institution n'a pu répondre à sa demande.

Nous profitons de cet espace pour remercier cordialement ces institutions de leur disponibilité et de leur apport.

L'audit esquisse, entre autres, cinq scénarios qui sont des bases de travail permettant d'élaborer une stratégie d'évolution possible de Viol-Secours. Le premier serait de revenir à une logique purement militante comme durant les premières années de l'association. Le deuxième serait



d'opter pour une logique uniquement professionnelle axée sur le travail social et le troisième intégrerait à la fois les deux logiques « dans un discernement ». Le quatrième serait la mort de l'association et le cinquième envisagerait une fusion avec une autre association travaillant dans le domaine de la violence contre les femmes. L'équipe professionnelle et le comité se sont polarisés sur les scénarios 2 et 3. L'audit a mis en évidence des dysfonctionnements et une perte de l'élan vital, ce qui a été reconnu par toutes les travailleuses. Il a permis l'éclatement de conflits sous-jacents qui minaient l'équipe.

## Fonctionnement

### a) Equipe professionnelle

En 2004, l'équipe professionnelle compte cinq travailleuses à temps partiel : Isabelle Chatelet (50%), Rosangela Gramoni (65%), Annie Piguet (55%) et Denise Wetzel (55%) qui se sont partagées toutes les activités, sauf le travail administratif effectué par Sandrine Jeannot (25%). Sylvia Andersen a assuré le remplacement de Denise Wetzel pendant son congé maternité.

Le processus de l'audit a mis en évidence des divergences profondes et irréductibles entre les membres de l'équipe et entre les membres du comité. Nous n'avons pas réussi à réconcilier deux visions conflictuelles. Face à cette impasse, une partie de l'équipe a donné sa démission à la fin novembre.



### b) Comité

Le comité était traditionnellement composé, d'une part, de membres extérieurs représentant la majorité et, d'autre part, de travailleuses qui se trouvaient en minorité. Au fil du temps, le nombre des membres extérieurs a diminué et l'équipe professionnelle s'est étoffée, la proportion a fini par s'inverser. Ainsi, en 2004, Brigitte Bucherer Baud, Sylvia Andersen et les membres de l'équipe professionnelle constituent le comité. Cette situation n'étant pas viable, il est prévu de chercher des personnes pour former un nouveau comité [voir perspectives 2005].

### c) Bénévoles

Depuis quelques années, nous pouvons compter sur les talents variés d'un bénévoles qui administre le système informatique et résout les problèmes du quotidien grâce à son génie du bricolage. Nous le remercions chaleureusement de sa disponibilité, de sa gentillesse et de sa fidélité.

### d) Déménagement

Avec l'augmentation de la taille de l'équipe, nos locaux s'avèrent trop étroits. Nous avons cherché activement des locaux adéquats à un prix compatible avec nos finances. Nous avons fini par en trouver. Mais le devis de l'architecte pour les travaux à faire s'est avéré trop important et nous avons fini par renoncer au déménagement. Suite aux événements expliqués ci-dessus, il ne sera pas nécessaire de déménager dans un avenir proche.



## e) Formation continue

La formation continue est essentielle : elle permet d'améliorer la qualité du travail, de prendre un recul indispensable à la réflexion et à l'action. Elle est d'autant plus nécessaire que notre champ d'intervention, la violence, est très contaminant et peut attaquer la santé des permanentes, ainsi que les relations dans l'équipe professionnelle. Dans cette perspective, ces dernières ont participé aux formations et colloques suivants :

**Janvier** : colloque international « campagne mondiale pour la prévention de la violence, étapes de la première année » organisé par l'OMS avec la collaboration du DASS.

**Février** : forum actualité organisé par le CEFOC, l'IES et l'Hospice général sur « vertus et limites des contrats de prestations.

**Mars** : deux journées animées par Yvonne Dolan « thérapie avec des adultes victimes d'abus : aider à dépasser leur identité de survivant », organisées par « Parole d'enfants » à Lausanne.

**Mai** : suite de cette formation sur 2 journées.

**Juin** : conférence à l'Université de Lausanne dans le cadre des études genre sur « rapports sociaux de genre et crime dit passionnel » par la prof. Patricia Mercader de Lyon.

**Octobre** : colloque organisé par l'EESP de Lausanne sur « restrictions, contrôle et charges accrues : mission et enjeux du travail social de demain.

## Novembre :

- deux journées de cours sur l'analyse institutionnelle animées par M. G. Jouffroy en France.
  - deux journées organisées par l'EESP sur « langage du corps : gestes, postures et mimiques » animées par Mathieu Langlais de Montréal.
- colloque intitulé « Victimes, procédure pénale et médias, organisé par le Centre de consultation pour victimes d'infractions (Centre LAVI) pour fêter les dix ans de son existence.

Une permanente suit régulièrement les cours de l'IES pour devenir travailleuse sociale. Cette formation d'une semaine par mois est destinée aux personnes en emploi.

## Contrat de partenariat

Viol-Secours est une association subventionnée par le DASS (département de l'action sociale et de la santé) qui a décidé, il y a deux ans, d'introduire les contrats de partenariat. Le RAP (voir cette rubrique) a négocié un contrat-cadre relatif aux contrats de partenariat pour l'ensemble de ses associations membres. Ce contrat-cadre global est accompagné d'un contrat de partenariat spécifique à chaque association. On peut aisément imaginer la somme de travail que ce processus a entraîné.

Le contrat a été signé par le Président du DASS, Monsieur Pierre-François Unger, et les associations du RAP (Mesdames Isabelle Chatelain et Brigitte Bucherer Baud pour Viol-Secours) lors d'une cérémonie qui s'est tenue le

21 décembre 2004 à l'Hôtel de Ville. Il garantit la subvention de l'association de 2005 à 2008, sous réserve de l'approbation annuelle du budget par le Grand Conseil.

Une commission de suivi est nommée. Elle aura pour but de procéder à des échanges entre les partenaires et d'analyser de façon régulière l'évolution des activités. A cet effet, nous établissons pour 2005 un tableau de bord comprenant les objectifs et les mesures statistiques de leur réalisation.

## PERSPECTIVES 2005

Suite aux conclusions et propositions de l'audit, ainsi qu'à nos réflexions, nous avons décidé de mettre en œuvre des changements importants en 2005, année qui marquera les vingt ans d'existence de l'association.

### Elaboration de nouveaux statuts et renforcement du comité

Les statuts actuels datent de 1987 et ils ne reflètent plus le fonctionnement de l'association. Leur actualisation représente une priorité.

Lors de la création de l'association en 1985, seules les femmes pouvaient en devenir membres. Le contexte social ayant quelque peu changé, il a été décidé d'ouvrir l'association aux hommes qui pourront faire ainsi partie du comité. A terme, deux objectifs sont visés par ce changement important : d'une part, la prévention ne doit plus être uniquement une préoccupation des femmes, mais elle doit aussi être prise en charge par les hommes. D'autre part, l'application de l'analyse de genre au phénomène des violences sexuelles conduit à accueillir des hommes victimes de violences sexuelles. Cet aspect-là de la question devra être ultérieurement débattu parmi les membres de l'association.

Les rôles et les fonctions du comité et de l'équipe professionnelle sont à redéfinir. Le comité doit être renforcé





pour qu'il puisse soutenir au mieux l'équipe.

L'équipe professionnelle travaillera avec une personne ressource pour l'élaboration de nouveaux statuts qui seront présentés lors d'une assemblée générale extraordinaire.

### Charte

Il existe des esquisses de charte qui n'ont pas encore abouti à un document unifié exprimant les fondements de l'association. Il est prévu qu'un groupe de travail du futur comité se mette à la tâche.

### Equipe

Après réflexion, une nouvelle répartition du temps de travail a été décidée. Le travail sur le terrain sera assuré par trois permanentes à 75%, au lieu de quatre avec des temps très partiels, et l'administration par une collaboratrice à 25% comme en 2004.

En 2005, suite à la démission de deux permanentes déviant effective fin février, il sera nécessaire d'en chercher une nouvelle. La succession de la collaboratrice administrative est d'ores et déjà assurée à partir du 1<sup>er</sup> février 2005.

### Règlement, cahiers des charges, formalisation du concept d'intervention

Il existe déjà un règlement interne, un cahier des charges

des travailleuses, un concept d'intervention, mais ils nécessitent une remise à jour, des modifications et une formalisation. L'équipe s'adjoint des personnes ressources pour travailler sur ces trois éléments.

### Nom de l'association

L'audit avait révélé que le nom de l'association portait à confusion, puisque nous nous occupons de toutes les violences sexuelles et que nous ne sommes pas une structure ouverte en permanence. Mais le changement de nom d'une association qui existe depuis vingt ans est une affaire délicate et il ne peut s'improviser dans la hâte. C'est pourquoi cet aspect n'entre pas dans les priorités de 2005.

### Fem Do chi, la voie de l'énergie des femmes, une offre de Viol-Secours pour 2005

Nous reprendrons à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005 l'organisation et la gestion des stages et des cours de Fem Do Chi, auparavant assurés par l'association d'autodéfense pour femmes et adolescentes hébergée dans nos locaux. Cette dernière a pris la décision de se dissoudre au 31 décembre 2004 et de transmettre ses activités et ses avoirs à Viol-Secours qui gardera la ligne de téléphone de l'association (022 344 42 42). Cette offre de prévention est inscrite dans le contrat de partenariat signé le 21 décembre avec le DASS (voir cette rubrique).



# COMPTES 2004

## COMPTE D'EXPLOITATION 2004

| CHARGES                                 | 31.12.04   | 31.12.03   |
|-----------------------------------------|------------|------------|
| Salaires et charges sociales            | 274'965.95 | 262'071.56 |
| Supervision                             | 1'000.00   | 4'420.70   |
| Groupes de parole                       | 1'803.23   | 5'760.65   |
| Fiduciaire                              | 1'766.65   | 1'506.40   |
| Loyer et charges                        | 15'222.55  | 16'074.25  |
| Frais administratifs/téléphone/bureaux  | 8'918.70   | 9'240.25   |
| Formation continue/déplacements         | 1'449.05   | 3'224.65   |
| Centre de documentation                 | 1'012.90   | 1'739.15   |
| Publication                             | 5'069.00   | 4'509.85   |
| Groupes de travail/collaborations       | 1'343.75   | 2'008.30   |
| Assurances RC et commerce               | 445.80     | 445.80     |
| Frais financiers                        | 499.65     | 61.45      |
| Frais informatiques, licences entretien | 5'109.00   | 1'060.00   |
| Amortissement matériel informatique     | 5'336.00   | 4'616.00   |
|                                         | 323'802.25 | 318'678.41 |
| Boni                                    | 3'487.26   | 15'218.92  |
| Total                                   | 327'289.51 | 337'897.33 |

| PRODUITS                        | 31.12.04   | 31.12.03   |
|---------------------------------|------------|------------|
| Subventions:                    |            |            |
| - Canton de Genève              | 255'000.00 | 255'000.00 |
| - Ville de Genève               | 40'000.00  | 40'000.00  |
| Dons:                           |            |            |
| - Communes                      | 11'750.00  | 10'750.00  |
| - Fondations/entreprises/privés | 13'500.00  | 16'000.00  |
| Collaborations des membres      | 6'817.00   | 7'520.65   |
| Animations                      | 258.00     | 2'462.20   |
| Produits financiers             | 164.51     | 224.28     |
|                                 | 327'289.51 | 337'897.33 |
| Total                           | 327'289.51 | 337'897.33 |

## BILAN AU 31.12.2004

| ACTIF                                          | 31.12.04   | 31.12.03  |
|------------------------------------------------|------------|-----------|
| Caisse                                         | 198.30     | 117.55    |
| Poste                                          | 103'988.86 | 92'484.99 |
| Banque                                         | 150.00     | 12'630.40 |
| Impôt ant. à récupérer                         | 132.39     | 12'630.40 |
| Actifs transitoires                            | 29'647.60  | 12'955.00 |
| Garantie bancaire                              | 3'923.60   | 3'918.70  |
| Mobilier                                       | 1.00       | 1.00      |
| Mobilier informatique                          | 18'307.00  | 18'307.00 |
| Amortissement cumulé sur matériel informatique | -10'212.00 | -4'916.00 |
| Total                                          | 145'707.88 | 85'844.77 |

| PASSIF                                 | 31.12.04   | 31.12.03  |
|----------------------------------------|------------|-----------|
| Salaires nets à payer                  | 18'575.95  | -269.90   |
| Dettes résultant d'assurances sociales | 30'216.10  | 18'978.20 |
| Impôts à la source                     | 0.00       | 15.90     |
| Dettes à payer                         | 0.00       | 0.00      |
| Fonds For Lullii **                    | 10'162.60  | 4'100.00  |
| Fonds For Lullii *                     | 2'505.10   | 6'704.95  |
| Fonds ordinaires                       | 1'717.00   | 1'717.00  |
| Fonds site internet                    | 10'000.00  | 10'000.00 |
| Fonds pour l'Audit                     | 3'817.00   | 3'817.00  |
| Fonds de soutien                       | 21'880.00  | 0.00      |
| Fonds de tiers                         | 3'338.00   | 5'000.00  |
| Fonds de réserve                       | 0.00       | -1'652.00 |
| Total                                  | 142'420.42 | 80'425.85 |
| Capital                                | 3'487.26   | 15'218.92 |
| Total                                  | 145'707.88 | 95'644.77 |

## \*\*FONDS DE PREVENTION CONTRE LA VIOLENCE INCLUS DANS LE BILAN

| Fonds site internet Interactif LULLI        | 31.12.04   | 31.12.03   |
|---------------------------------------------|------------|------------|
| Restitution solde fonds de prévention LULLI | 5'774.95   | 10'056.65  |
| Restitution solde fonds de prévention LULLI | -5'774.95  | -4'281.70  |
| solde **                                    | 0.00       | 5'774.95   |
| Fonds Formation autodéfense Fam Do Chi      | 8'204.95   | 27'004.70  |
| Subvention et remboursements                | 15'149.00  | 0.00       |
| Total des charges                           | -18'838.95 | -20'799.75 |
| solde reporté *                             | 2'608.10   | 8'204.95   |



viol-secours

## REMERCIEMENTS

Nous adressons nos chaleureux remerciements à tous nos partenaires publics et privés qui, grâce à leur fidèle soutien, leurs subventions, leurs dons généreux, ont contribué à maintenir les activités de Viol-Secours pendant toute cette année.

### Subventions publiques

- L'Etat de Genève
- La Ville de Genève

### Dons des communes genevoises

Bellevue, Bernex, Chêne-Bougeries, Choulex, Collex-Bossy, Colonge-Bellerive, Coligny, Jussy, Meinier, Onex, Pregny-Chambésy, Puplinge, Thônex, Troinex, Vandoeuvres, Vernier, Veyrier.

### Dons de différents donateurs

Banque cantonale de Genève, Kemnay Services, une généreuse donatrice désirant rester anonyme.

Nous tenons également à remercier du fond du cœur l'ensemble des membres de l'association pour leur soutien financier et leur fidélité.

TITRE I - Dispositions générales

Article premier

Introduction / préambule

1. Le Conseil d'Etat de Genève, par voie du Département de l'Action Sociale et de la Santé (DASS), entend mettre en place des processus de collaboration dynamique avec les membres du Regroupement d'Associations Privées (RAP), regroupement qui soutient des associations actives notamment dans les domaines de la santé, de l'accueil, de l'hébergement, de l'accompagnement psycho-social, de l'information et de l'insertion socio-professionnelle des personnes en difficulté et/ou vivant avec un handicap. Cette volonté trouve son expression dans les contrats de partenariat.
2. La philosophie sous-jacente aux contrats de partenariat est celle d'une relation souple, basée sur la confiance réciproque, et s'intéressant à la réalisation d'une mission plutôt qu'aux procédures et règles fixées pour y aboutir.
3. Il s'agit dès lors de prévoir, dans le contexte de la collaboration particulière décrite ci-dessous concernant Viol-secours, les moyens et modalités d'une définition conjointe des tâches déléguées et soutenues par le DASS, ainsi que d'une évaluation conjointe de l'atteinte des objectifs que se fixent les contrats de partenariat.
4. Le présent contrat, concrétisé et formalisé la collaboration avec Viol-secours.
5. Par le biais des contrats de partenariat, le DASS :
  - Reconnaît l'importance de l'apport de l'associatif dans l'ensemble du dispositif d'action sociale et de santé.
  - Affirme son soutien à des associations ayant fait preuve de leur utilité publique allant dans le sens d'une intervention complémentaire, subsidiaire à celle de l'Etat ou assumée par délégation.
  - Reconnaît l'expertise des associations dans leurs domaines d'intervention.
  - Approuve les actions associatives qui, de par leur proximité avec les populations, leurs problématiques peuvent faire preuve de créativité et de rapidité d'adaptation dans leurs interventions.



Contrat de partenariat

entre

L'Etat de Genève, Département de l'Action Sociale et de la Santé  
(ci-après désignés DASS)

d'une part

et

L'Association Viol-secours,  
membre du RAP (Regroupement d'Associations Privées)

d'autre part

- 3 -

**But des contrats**

6. Les contrats de partenariat signés avec les membres du RAP ont pour but de déterminer d'un commun accord entre les signataires :

- Le cadre des activités de l'association partenaire.
- Les moyens mis en œuvre dans le but d'atteindre les objectifs prioritaires fixés par l'association et soutenus par le DASS.
- La manière d'évaluer ces objectifs.

7. La relation contractuelle entre le DASS et chacune des associations membres du RAP donne lieu à une formalisation particulière, complémentaire au contrat-cadre (annexe 1), représentée par le présent contrat individuel.

8. Ce contrat tient compte des différentes régulations inhérentes à Viol-securus ainsi que des exigences externes découlant de relations avec les instances fédérales et/ou communales.

**Formalisation du partenariat avec le DASS**

Préservation des régulations internes et engagements publics des associations

**Bases légales et conventionnelles**

Dès l'entrée en vigueur de la LAVI en 1993, la Confédération a mis à la disposition des cantons des fonds pour soutenir les activités en matière d'aide aux victimes pendant une période transitoire. Un des volets de l'activité de Viol-securus est l'aide directe aux victimes de violences sexuelles. Le DASS a financé les activités de Viol-securus la somme annuelle de 20000 francs de 1994 à 1999 (fin de la période transitoire). Dès 2000, Viol-securus a bénéficié de subventions du DASS.

**Titre II - Engagement des parties et gestion de l'information**

**Article 3**

**Mission et objectifs généraux du partenaire**

La mission de Viol-securus est de lutter contre tous les types de violences sexuelles en développant deux axes d'intervention :

- L'aide et le soutien aux femmes ayant subi des violences sexuelles.
- La mise sur pied de projets de prévention afin de limiter l'incidence desdites violences.

En vue de remplir sa mission, Viol-securus se fixe les objectifs généraux suivants :

**Aide directe :**

- Offrir aux femmes ayant subi des violences sexuelles dans un passé proche ou lointain et qui en font la demande, un espace d'élaboration et de compréhension afin qu'elles puissent mettre en œuvre un processus de réparation et de recadrage de leur vie, favoriser la résurgence de leur autonomie et de leur identité.

**Prévention :**

- Prévenir les violences sexuelles en mettant à disposition du grand public, des professionnels, des femmes concernées des compétences et une expertise dans le domaine des violences sexuelles.

**Article 3a**

**Objectifs opérationnels du partenaire**

Les objectifs opérationnels que se fixe Viol-securus sont les suivants :

**Aide directe :**

- Gérer une permanence téléphonique et un site internet pour :
    - permettre un premier contact,
    - informer,
    - orienter.
  - Offrir un suivi psychosocial aux femmes ayant subi des violences sexuelles en fonction de leurs demandes et de leurs besoins à travers des entretiens individuels, des groupes de parole, des accompagnements lors de démarches juridiques ou sociales.
- Prévention :**
- Offrir des cours d'auto-défense pour femmes et adolescentes.

**Article 4**

**Engagements des partenaires**

1. Les parties s'engagent à appliquer et à respecter le présent contrat et les actions qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi. Les dispositions particulières suivantes s'appliquent :

**2. Information :**

La présidence et le secrétariat général du DASS et la direction générale concernée, dans les limites de la LUPAD (loi sur l'information au public et l'accès aux documents) et sous réserve du secret de fonction, fournissent à Viol-securus l'information et l'assistance portée générale dont ils ont connaissance et qui sont liées :

- a) à l'application des textes légaux et réglementaires;
- b) à la politique sociale du canton de Genève;
- c) aux thèmes d'intérêt commun concernant les domaines d'activité des membres du RAP.

- 5 -

3. Le RAP répercuté sans retard à ses structures internes les informations qu'il reçoit du DASS et de la direction générale concernée, si leur importance le justifie. Il communique au DASS, respectivement à la direction générale concernée, toute information concernant l'application des textes légaux et réglementaires, la politique sociale du canton en général ou, si l'importance le justifie, un cas particulier.

4. Consultation :

Selon les besoins, la présidence et le secrétariat général du DASS, respectivement la direction générale concernée :

- consulte le RAP avant de prendre une décision qui découle d'une compétence confiée au département par les textes légaux concernant leur application, la politique sociale en général ou, si l'importance le justifie, un cas particulier. Demeurent réservées les procédures de consultation expressément prévues par les textes légaux ;
- le cas échéant, détermine le délai de prise de position en accord avec le RAP ;
- le cas échéant, prend sa décision après avoir pris connaissance des observations du RAP.

5. Le RAP :

- prend position, dans le délai déterminé, sur les questions sur lesquelles il est consulté ;
- s'engage à ce que les décisions prises par les instances compétentes (DASS, la direction générale concernée, ...) soient appliquées dans les délais fixés.

Article 5

Communication

1. Toute publication, campagne d'information et de communication lancée par le RAP ou par l'un de ses membres doit faire mention du DASS en tant que département subventionneur.

2. Le DASS aura été informé au préalable des actions majeures.

Article 6

Engagements de l'Etat

1. L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du DASS, s'engage à verser à Voï-secours une subvention, sous réserve de l'accord par le Grand Conseil et dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette subvention s'entend toutes taxes comprises.

- 6 -

2. Les montants fixés sont les suivants :  
2005 : Fr. 255'000.-  
2006 : Fr. 255'000.-  
2007 : Fr. 255'000.-  
2008 : Fr. 255'000.-

Article 7

Engagement du RAP

Le RAP, et plus particulièrement Voï-secours, s'engage à

- recruter des professionnels qualifiés et veiller à leur formation continue et leur perfectionnement ;
- veiller à l'accessibilité des prestations offertes ;
- présenter, dans le cadre de ses comptes consolidés annuels, l'ensemble des sources de financement des activités qu'elles soient régulières ou ponctuelles, et informer l'Etat de toute modification majeure de situation financière.

Article 8

Commission de suivi

1. Une unique commission de suivi est constituée afin d'assurer le suivi du présent contrat de partenariat et des différents contrats individuels signés avec les membres du RAP. Elle a pour but de procéder à des échanges entre les partenaires et d'analyser de façon régulière, l'évolution des activités (objectifs prioritaires et missions) en lien avec les problématiques concernées, et plus généralement des politiques sociales. En cela, elle s'appuie sur les tableaux de bord introduits à l'article 10.

2. Elle est constituée de 3 représentants du DASS, et de 3 représentants du RAP, dont 1 membre permanent, les 2 autres membres représentant les associations membres du RAP, par tournus.

3. Les nom des membres de la commission de suivi figurent à l'annexe 2 du contrat-cadre DASS-RAP de même que son règlement de fonctionnement à l'annexe 3 de ce même contrat.

Article 9

Modification de la situation en cours de contrat

1. Les parties signataires peuvent négocier l'adjonction, la modification ou la suppression d'activités en lien avec les objectifs prioritaires tels qu'introduits à l'article 3, ainsi qu'en lien avec l'évolution des problématiques.

- 6 -

- 7 -

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>2. Toute modification aux objectifs, fera l'objet d'un argumentaire, elle intervient d'un commun accord et fera l'objet d'un addendum aux contrats individuels, signés par les parties.</p> <p>3. En cas de non-respect des engagements pris par une des commissions membres du RAP et après une séance de concertation et suivi (cf. règlement de la commission de suivi, article 1), le versement de la subvention peut être suspendu.</p> <p>Non respect des engagements pris</p> | <p><b>Article 10</b></p> <p><b>Objectifs, indicateurs de suivi et tableaux de bord</b></p> <p>1. Chaque contrat de partenariat définit, à partir de la mission générale propre au signataire, des objectifs en lien avec cette mission. Ces objectifs se déclinent en activités, eux-mêmes évaluable par biais d'indicateurs.</p> <p>2. Les indicateurs peuvent être de différentes natures, et sont issus de la pratique quotidienne du partenaire :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• quantitatifs (volume, taux, ...).</li><li>• qualitatifs (valeurs et appréciations relatives).</li><li>• financiers (coûts, prix, ...).</li><li>• temporels (délais, fréquences, ...).</li></ul> <p>3. Les objectifs et indicateurs sont ainsi définis dans le cadre des contrats de partenariat individuelles des membres du RAP et sont présentés, pour Viol-seours, dans les tableaux de bord figurant en annexe 2 au présent contrat individuel.</p> <p>4. Les tableaux de bord sont un moyen d'accompagnement du contrat, et ne représentant pas un système de notation. Ils sont composés d'indicateurs qui signalent des faits et ils permettent de lancer l'analyse et l'interprétation, à la base des prises de décisions.</p> | <p><b>Article 11</b></p> <p><b>Durée du contrat, entrée en vigueur et renouvellement</b></p> <p>1. Le contrat entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et est valable jusqu'au 31 décembre 2008.</p> <p>2. Des modifications peuvent être apportées au présent contrat, d'un commun accord entre les parties. Les modifications sont consignées par écrit, conformément à l'article 9.</p> <p>3. A moins d'avis contraire d'une des parties, le contrat est reconduit tacitement d'année en année.</p> | <p><b>Titres IV - Dispositions finales</b></p> | <p><b>Article 12</b></p> <p><b>Règlement des litiges</b></p> <p>1. Priorité doit être accordée, dans le cadre du contrat, aux règlements à l'amiable.</p> <p>2. En cas de divergence concernant l'application ou l'interprétation du présent contrat, une concentration d'expertise au sein de la commission de suivi DASS/membre du RAP sur les mesures respectives à prendre.</p> <p>3. Si les parties ne parviennent pas à un accord, elles peuvent faire appel, d'un commun accord, à une instance arbitrale. Cette instance est composée de deux arbitres et d'un président. Chaque partie nomme un arbitre, le président étant désigné d'un commun accord par les parties. Pour le reste, le concordat sur l'arbitrage du 27 mars 1969 s'applique.</p> <p>4. En l'absence d'accord, les voies de recours du droit administratif sont applicables.</p> | <p><b>Article 13</b></p> <p><b>Divers (cas de force majeure, etc.)</b></p> <p>En cas d'événements imprévisibles et prélevant la poursuite des activités des membres du RAP ou la réalisation du présent contrat, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre.</p> | <p><b>Article 14</b></p> <p><b>Résiliation</b></p> <p>1. Le contrat peut être résilié, par l'une ou l'autre des parties, pour la fin d'une année, en observant un délai de résiliation de six mois.</p> <p>2. La résiliation s'effectue par écrit.</p> | <p><b>Annexes au présent contrat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>1 - Contrat-cadre DASS/RAP</li><li>2 - Tableaux de bord</li><li>3 - Statuts de Viol-seours</li></ul> <p>Contrat de partenariat entre la DASS et Viol-seours<br/>DASS/CP - viol-seours20041220 Version du 20 décembre 2004</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- 9 -

Pour  
Le Département de l'Action Sociale  
et de la Santé

M. Pierre-François Unger

Mme Brigitte Bucherer Baud

Conseiller d'Etat

Présidente

Mme Isabelle Chatalein

Permanente de l'association

Genève, le 24.11.04

Ainsi fait en 2 exemplaires conformes.

- 10 -

Annexe 1 au contrat individuel Viol-secours

Contrat-cadre DASS/RAP





Viol-seours

CONTRAT DE PARTENARIAT

|                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mission<br>Service rendu   | Travailler contre toutes les formes de violences sexuelles en développant<br>deux axes d'intervention : <ul style="list-style-type: none"><li>• l'aide et le soutien aux femmes ayant subi des violences sexuelles</li><li>• la mise sur pied de projets de prévention afin de limiter l'incidence des actes violents.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                  |
| Objectifs<br>général       | Aide directe<br>Offrir aux femmes ayant subi des violences sexuelles dans un passé proche ou lointain et qui en font la demande, un espace d'écoute et de compréhension afin qu'elles puissent entamer un processus de réparation et de reconnaissance pour l'acte.<br>Prévention<br>Prévenir les violences sexuelles en mettant à disposition du grand public les connaissances des femmes concernées, des compétences et une expertise dans le domaine des violences sexuelles.                                                                 |
| Objectifs<br>opérationnels | Aide directe <ul style="list-style-type: none"><li>• Créer une permanence téléphonique et un site internet pour permettre un premier contact</li><li>• Offrir un suivi psychosocial aux femmes ayant subi des violences sexuelles en fonction de leurs demandes et de leurs besoins à l'égard des différents intervenants, des groupes de parole, des accompagnements lors de démarches juridiques ou sociales</li></ul> Prévention <ul style="list-style-type: none"><li>• Offrir des cours d'auto-défense pour femmes et adolescentes</li></ul> |
| Indicateurs                | <ul style="list-style-type: none"><li>• 2.1 Typologie des demandes et des violences portées à Viol-seours - téléphone, courriers, demandes directes indirectes</li><li>• 2.2 Répartition des nouvelles demandes</li><li>• 3.1 Types de l'intervention et durée du suivi</li><li>• 3.2 Proportion des femmes ayant subi des violences sexuelles participant au cours d'auto-défense Fem Do Chi</li></ul>                                                                                                                                           |

P. de Cumtels 1, Qu. Des Gentils 14, 02240 20 20 Fax 02 345 79 79  
E: violseours@orange.fr Web: violseours.fr

TABLÉAU DE BORD 2004

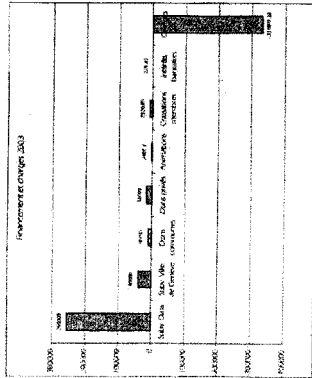
1. Les finances  
1.1 A noter que l'association n'est pas à but lucratif mais que cet acquiescement en fait partie, si l'un des fonds versés, à l'égalité ou à d'autres.  
2. Les usages  
2.1 Typologie des demandes et des violences sexuelles, à Viol-seours -  
2.2 Répartition des nouvelles demandes  
3. Le volet de l'activité  
3.1 Type d'interventions et de suivi  
3.1.1 Durée du suivi  
3.2 Proportion des femmes ayant subi des violences sexuelles participant aux cours d'auto-défense Fem Do Chi  
4. Interventions et apprentissages

- 13 -

Annexe 2 au contrat Individual Viol-seours

FINANCES

|                    |           |
|--------------------|-----------|
| Subventions Dass   | 255000    |
| Subventions Vale   | 40000     |
| Dons Communies     | 10750     |
| Dons privés        | 16000     |
| Transferts         | 2400      |
| Charges membres    | 7320,65   |
| Intérêts bancaires | 224,76    |
| Charges            | 331897,13 |



selon bilan 2003

Commentaires :

Le budget est actuellement équilibré. On constate que la plus grande partie du budget est assurée par les subventions, si les dites subventions venaient être réduites, l'activité serait mise en péril. C'est pourquoi, il est important de continuer à solliciter la DASS et de continuer à solliciter la même entité financière pour obtenir des subventions. L'association se doit donc de continuer à solliciter des fonds pour la réalisation de projets.

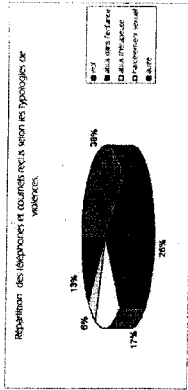
Un suivi est mis en place avec le partenaire DASS.

- 14 -

Annexe 2 au contrat Individual Viol-seours

2. LES USAGERS

2.1 Typologie des demandes et des violences adressées à Viol-seours - téléphones / courriers



Commentaires

Les premières demandes arrivent à l'association soit par courriel soit par téléphone. Plus de la moitié des demandes concernent des situations de violence de couple, dans l'attente respectivement 38 et 26%. Le harcèlement sexual représente moins d'un cinquième des demandes.

Cette répartition et son évolution permet de guider l'orientation de notre intervention.

Annexe 2 au contrat individuel Viol-secoure

2.7 Répartition des nouvelles demandes par canal et téléphone



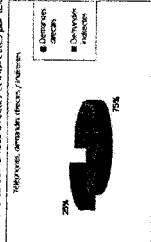
Chiffres %

Répartition des nouvelles demandes directes et indirectes par canal



Chiffres %

Répartition des nouvelles demandes directes et indirectes par téléphone



Chiffres %

Commentaires :

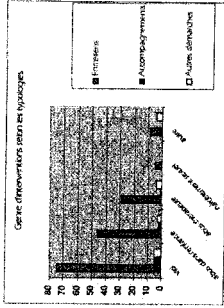
D'après environ une année, il est possible de pouvoir écrire en contact avec l'association par le biais d'internet. C'est une nouveauté. Le quart des nouvelles demandes arrive par ce biais et il s'agit de voir si cela ira en augmentant ou si la répartition entre les téléphones et les courriers se stabilisera.

Les demandes avec les femmes directement victimes et les demandes « indirectes » (demandes adressées au directeur de l'association, des services sociaux de la famille...) sont devenues de plus en plus importantes. Elles sont acquiescées par le biais du téléphone ou courrier. En effet, toutes les femmes ont accès à Internet. Cette analyse de la répartition permet d'expliquer notre démarche pour mieux répondre à la demande. Une réflexion est en cours pour mettre en ligne sur le site des transmissions destinées aux proches.

Annexe 2 au contrat individuel Viol-secoure

3. REFLET DE L'ACTIVITE

3.1 Type d'interventions



Commentaires :

Les entretiens avec les femmes, tous types de violences confondues, représentent l'activité la plus importante. En effet, suite à une violence, la mise en mots, le besoin d'élaborer est prioritaire. Les associations ont leur principal rôle lors des démarches juridiques. Ils restent relativement peu nombreux. Les femmes pour lesquelles le besoin de prescription n'est pas échu, n'ont pas besoin d'accompagnement avant de porter plainte. En effet, les démarches sont rapides et l'issue souvent incertaine. Les autres démarches recouvrent, entre autres, des activités telles l'écriture d'attestations, le témoignage lors de procès.



# Association Viol-Secours Statuts

## Art.1 Constitution

VIOL-SECOURS est une association suisse, composée exclusivement de femmes, sans but lucratif, régie selon les articles 60 et suivants du code civil suisse.

## Art.2 Buts

VIOL-SECOURS a pour but de :

- lutter pour la permanence des services aux femmes ayant subi des violences sexuelles et leur apporter un soutien,
- dénoncer les agressions sexuelles à l'égard des femmes et promouvoir des changements pour la protection des femmes,
- développer des activités de prévention.

## Art. 3 Siège

Le siège de VIOL-SECOURS est à Genève.

## Art.4 Ressources

Les ressources sont constituées par les cotisations annuelles des membres ainsi que par toute subvention, don et legs.

## Art. 5 Membres

VIOL-SECOURS se compose de membres individuelles, soit toute femme ayant demandé son admission.

Pour être membre, il faut :

- être en accord avec la plate-forme,
- accepter les statuts, payer la cotisation annuelle.

La qualité de membre se perd par :

- démission écrite, qui peut être donnée en tout temps,

- non paiement des cotisations,

- exclusion prononcée par l'assemblée générale à la majorité simple des membres présents.

## Art. 6 Organes

Les organes de VIOL-SECOURS sont :

- l'assemblée générale,
- Le Collectif,
- Les groupes de travail.

Contrat de partenariat entre le DASS et Viol-secours  
DASS/CP - viol-secours20041220 /version du 20 décembre 2004

## Art. 7 Assemblée générale

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de VIOL-SECOURS.

Elle dirige les orientations du travail de VIOL-SECOURS.

Elle est convoquée par le Collectif quinze jours à l'avance, une fois par an et à titre extraordinaire chaque fois que le Collectif ou le cinquième des membres en fait la demande.

L'assemblée générale élit le Collectif.

Elle approuve les comptes, donne la décharge au Collectif sortant et ratifie le budget annuel.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des membres présents.

## Art.8 Collectif

Le Collectif est composé au minimum de cinq membres élus chaque année et rééligibles.

Les tâches du Collectif sont :

- désigner les personnes responsables de la permanence,
- coordonner les différentes activités de l'association,
- représenter l'association à l'extérieur ou dans ses rapports avec les autorités.

## Art. 9 Groupes de travail

Des groupes de travail peuvent se créer dans le cadre des buts de l'association. Les groupes de travail présentent régulièrement au Collectif leurs projets à un rythme fixé préalablement et les décisions sont prises conjointement entre le groupe et le Collectif.

## Art. 10 Cotisations

Chaque membre paie la cotisation annuelle.

Le montant de cette cotisation est fixé chaque année par l'assemblée générale.

## Art. 11 Signatures

VIOL-SECOURS est valablement engagée par la signature d'au moins deux membres du Collectif, sauf en ce qui concerne la gestion des affaires courantes pour lesquelles une signature suffit.

L'avis social de VIOL-SECOURS répond seul des engagements valablement pris par l'association.

## Art. 12 Dissolution

La décision de dissolution est prise à la majorité des 2/3 des membres de l'association. Dans ce cas, les fonds restants seront attribués à une association exerçant des activités similaires.

Genève, le 29 janvier 1987

Contrat de partenariat entre le DASS et Viol-secours  
DASS/CP - viol-secours20041220 /version du 20 décembre 2004